

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 016-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit Octobre à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence Madame EL HAJOUÏ Rachida, Vice-présidente, Monsieur NEDJAR Djamel, Président du CCAS étant empêché.

Présents : Madame EL HAJOUÏ Rachida, Monsieur DADDA Mohamed, Madame GOMEZ Elisabeth, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Monsieur MAILLARD François, Madame LE LEPVRIER Emily, Madame PELTIER Claudine, Madame LE PORT Michèle, Mme SCHEYDER Mireille.

Excusés : Monsieur NEDJAR Djamel, Madame DA SILVA Alisson, Madame SINDAYIGAYA Marguerite, Madame DARMOCHOD Yolande et Monsieur JEGOU Serge.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 08/10/2025

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Les effectifs étant par nature fluctuants, car liés aux besoins des services ainsi qu'à l'évolution réglementaire des carrières des agents, il convient de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs afin :

- De créer et supprimer les postes correspondant aux évolutions de carrière prévues statutairement (promotion interne, avancement de grade) ;
- Prendre en compte les recrutements réalisés et de transformer les postes quand le grade de recrutement est différent du grade créé ou du grade du poste laissé vacant ;
- Mettre en adéquation les missions et les grades ;
- Actualiser les postes créés suite à un ajustement du besoin ;
- Prendre en compte les changements de statut (contractuel à stagiaire) et de quotité ;
- Prendre en compte les départs de collaborateurs non remplacés ;
- Autoriser le recrutement d'agents contractuels sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique ;

La mise à jour du tableau des effectifs au 8 octobre 2025 nécessite d'apporter les évolutions suivantes :

- I) De créer les postes suivant suite à des avancements de grade :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

II) De supprimer les postes suivant suite à des avancements de grade :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint principal territorial
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Le tableau des emplois annexés est remis à jour pour tenir compte de ces modifications.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

DECIDE à 9 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION ».

- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en tenant compte des éléments cités ci-dessus exposés et ce au 8 octobre 2025,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Djamel NEDJAR,



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affiché le :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 08/10/2025

FILIERE - GRADE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	POSTES BUDGETES			POSTES POURVUS PAR DES TITULAIRES		POSTES POURVUS PAR DES CONTRACTUELS PERMANENTS		TOTAL POSTES POURVUS			POSTES VACANTS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES BUDGETES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL POSTES POURVUS	
FILIERE ADMINISTRATIVE												
Attaché principal Directeur de la Solidarité	A	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Attaché principal Directeur RA et Responsable de la politique seniors	A	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0
Attaché	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	0	0	2	0	2	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe)	C	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0
Adjoint administratif territorial	C	3	0	3	2	0	1	0	3	0	3	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		8	0	8	6	0	1	0	7	0	7	1
FILIERE TECHNIQUE												
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	0,7143	3,7143	3	0,7143	0	0	3	0,7143	3,7143	0
Adjoint technique	C	2	0	2	0	0	1	0	1	0	0	1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		5	0,7143	5,7143	3	0,7143	1	0	4	0,7143	4,7143	1
FILIERE SOCIALE												
Assistant socio-éducatif	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio éducatif classe exeptionnelle	A	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0
TOTAL FILIERE SOCIALE		1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0
FILIERE ANIMATION												
ANIMATEUR	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation principale 1 ème classe	C	1	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0
Adjoint animation principal 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL FILIERE ANIMATION		2	0	2	1	0	0	0	1	0	1	1
TOTAL GENERAL		16	0,7143	16,7143	11	0,7143	2	0	13	0,7143	13,7143	3

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération sur la mise à jour du tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 15/10/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/10/2025

Numéro de l'acte : DELIB016-2025 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20251008-DELIB016-2025-DE

Date de décision : 08/10/2025

Acte transmis par : Corinne LELONG

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.